commission du codex alimentarius





BUREAU CONJOINT: Viale delle Terme di Caracalla 00100 ROME Tél: +39 06 57051 www.codexalimentarius.net Email: codex@fao.org Facsimile: 39 06 5705 4593

Point 1 de l'ordre du jour *

CX/NFSDU 05/27/1 Mai 2005

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMITÉ DU CODEX SUR LA NUTRITION ET LES ALIMENTS DIÉTÉTIQUES OU DE RÉGIME Vingt-septième session

« Brückenforum Bonn », Friedrich-Breuer-Strasse 17, Bonn (Allemagne), 21 – 25 novembre 2005

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Point de l'ordre du jour	Objet	Document de référence
uu jour	Ouverture de la session	
1.	Adoption de l'ordre du jour	CX/NFSDU 05/27/1
2.	Questions soumises au Comité par la Commission du Codex Alimentarius et/ou d'autres Comités du Codex	CX/NFSDU 05/27/2* CX/NFSDU 05/27/2-Add.1
3.	Directives relatives aux allégations nutritionnelles: projet de tableau des conditions applicables à la teneur en éléments nutritifs (Partie B: Fibres alimentaires, à l'étape 7)	ALINORM 05/28/26, Annexe III
	- Observations à l'étape 6	CX/NFSDU 05/27/3
4.	Document de travail sur les propositions relatives à des valeurs de référence supplémentaires ou révisées pour les nutriments à des fins d'étiquetage	CX/NFSDU 05/27/4
5.	Avant-projet de norme révisée pour les aliments transformés à base de céréales destinés aux nourrissons et aux enfants en bas âge, à l'étape 7	ALINORM 05/28/26, Annexe V
	- Observations à l'étape 6	CX/NFSDU 05/27/5
6 a).	Projet de norme révisée pour les préparations pour nourrissons et les préparations pour nourrissons destinées à des fins médicales spéciales, à l'étape 7: Section A: Préparations pour nourrissons	ALINORM 05/28/26, Annexe IVA; CRD 1
	- Observations à l'étape 6	CX/NFSDU 05/27/6
		CX/NFSDU 05/27/6-Add.2
	Propositions du Groupe de travail relatives à la section sur les additifs alimentaires	CX/NFSDU 05/27/6- Add.1
6 b).	Section B: Préparations pour nourrissons destinées à des fins médicales spéciales, à l'étape 4	ALINORM 05/28/26, Annexe IVB
	- Observations à l'étape 3	CX/NFSDU 05/27/7

7.	Liste consultative d'éléments nutritifs utilisables dans les préparations pour nourrissons et enfants en bas âge destinées à des fins médicales spéciales, à l'étape 4	CX/NFSDU 05/27/8
	- Observations à l'étape 3	CX/NFSDU 05/27/8-Add.1
8.	Avant-projet de recommandations sur les fondements scientifiques des allégations relatives à la santé, à l'étape 4	CX/NFSDU 05/27/9
	- Observations à l'étape 3	CX/NFSDU 05/27/9-Add.1
9.	Document de travail sur l'application de l'analyse des risques aux travaux du CCNFSDU	CX/NFSDU 05/27/10
10.	Autres questions et travaux futurs	CX/NFSDU 05/27/11
	Projet d'amendement des principes généraux du Codex régissant l'adjonction d'éléments nutritifs aux aliments (CAC/GL 09-	

- 11. Date et lieu de la prochaine session
- 12. Adoption du rapport

1987)

N.B.: Le secrétariat allemand distribuera tous les documents, à l'exception de ceux signalés par un astérisque.

Les documents de travail seront affichés sur le site web du Codex à mesure de leur finalisation. Ils peuvent être téléchargés et imprimés à partir de l'adresse URL suivante:

http://www.codexalimentarius.org

Les délégués sont priés d'apporter tous les documents qui leur auront été distribués avant la session car le nombre d'exemplaires supplémentaires disponibles sur place sera limité.

NOTES RELATIVES A L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Ouverture de la session: La session sera ouverte par le représentant du pays hôte.

Point 1 de l'ordre du jour. Adoption de l'ordre du jour (doc. CX/NFSDU 05/27/1). Conformément à l'Article V.1 du Règlement intérieur, le premier point inscrit à l'ordre du jour provisoire est l'adoption de l'ordre du jour.

Point 2 de l'ordre du jour. Questions soumises au Comité par la Commission du Codex Alimentarius et/ou d'autres Comités du Codex (doc. CX/NFSDU 05/27/2). Le Comité est invité à examiner les questions qui lui sont soumises par la Commission du Codex Alimentarius et/ou d'autres Comités. Le document est fondé sur des informations compilées par le Secrétariat du Codex.

Point 3 de l'ordre du jour. Directives relatives aux allégations nutritionnelles: projet de tableau des conditions applicables à la teneur en éléments nutritifs (Partie B: Fibres alimentaires, à l'étape 7). Le Comité est invité à examiner le projet de tableau dans lequel figurent des dispositions relatives aux fibres alimentaires telles qu'amendées pendant la vingt-sixième session du Comité. Les observations sont intégrées dans le document CX/NFSDU 05/27/3.

Point 4 de l'ordre du jour. Document de travail sur les propositions relatives à des valeurs de référence supplémentaires ou révisées pour les nutriments à des fins d'étiquetage (doc. CX/NFSDU 05/27/4). Des propositions relatives à des valeurs de référence supplémentaires ou révisées à des fins d'étiquetage seront établies par l'Afrique du Sud.

Point 5 de l'ordre du jour. Projet de norme révisée pour les aliments transformés à base de céréales destinés aux nourrissons et aux enfants en bas âge, à l'étape 7 (doc. ALINORM 05/28/26, Annexe V). Le Comité sera invité à examiner le projet de norme tel qu'amendé pendant la vingt-sixième session du Comité. Les observations reçues seront réunies dans le document CX/NFSDU 05/27/5.

Point 6 de l'ordre du jour. Projet de norme révisée pour les préparations pour nourrissons et les préparations pour nourrissons destinées à des fins médicales spéciales: Section A: Préparations pour nourrissons, à l'étape 7 (doc. ALINORM 04/28/26, Annexe IVA) et Section B: Préparations pour nourrissons destinées à des fins médicales spéciales, à l'étape 4 (doc. ALINORM 05/28/26, Annexe IVB). Le libellé actuel des sections de la norme susmentionnées intègre des améliorations apportées par le Comité à sa vingt-sixième session. Le rapport établi par le Groupe de travail sur les exigences en matière de composition qui se réunira avant la vingt-septième session sera distribué en tant que document de séance (CRD 1). Des propositions relatives à la section sur les additifs alimentaires seront formulées par le Groupe de travail dirigé par la Suisse et distribuées sous la cote CX/NFSDU 05/27/6-Add.1. Les observations relatives à la Section B: Préparations pour nourrissons destinées à des fins médicales spéciales à l'étape 3 seront compilées dans le document CX/NFSDU 05/27/7.

Point 7 de l'ordre du jour. Liste consultative d'éléments nutritifs utilisables dans les préparations pour nourrissons et enfants en bas âge destinées à des fins médicales spéciales à l'étape 4 (doc. CX/NFSDU 05/27/8). À la suite des décisions prises par le Comité à sa vingt-cinquième session, l'Allemagne a révisé le document susmentionné. Les observations reçues à son sujet sont présentées dans le document CX/NFSDU 05/27/8-Add.1.

Point 8 de l'ordre du jour. Avant-projet de recommandations sur les fondements scientifiques des allégations relatives à la santé, à l'étape 4 (doc. CX/NFSDU 05/27/9). Conformément à la décision prise par le Comité à sa vingt-sixième session, le document a été révisé par le Gouvernement français en collaboration avec des partenaires. Des observations à l'étape 3 sont présentées dans le document CX/NFSDU 05/27/9-Add.1.

Point 9 de l'ordre du jour. Document de travail sur l'application de l'analyse des risques aux travaux du CCNFSDU (doc. CX/NFSDU 05/27/10). Conformément à la décision prise par le Comité à sa vingt-sixième session, un document de travail sur cette question sera établi par l'Australie.

Point 10 de l'ordre du jour. Autres questions et travaux futurs. Conformément à l'Article V.5 du Règlement intérieur, tout membre de la Commission peut proposer l'inscription à l'ordre du jour de points spécifiques présentant un caractère d'urgence. Le Comité peut proposer d'entreprendre de nouvelles activités à condition qu'elles répondent aux objectifs à moyen terme et sous réserve de l'approbation de la Commission du Codex Alimentarius ou de son Comité exécutif.

Point 11 de l'ordre du jour. Date et lieu de la prochaine session. Le Comité sera informé du lieu et des dates provisoires de sa prochaine session.

Point 12 de l'ordre du jour. Adoption du rapport. Conformément à l'Article VIII du Règlement intérieur, le Comité adoptera le rapport de sa vingt-septième session sur la base d'un projet établi par le Secrétariat.